

26 mars 2009



ALLOCUTION DE FADILA LAANAN

**Rencontre avec les Centres  
culturels de Wallonie  
et de Bruxelles**

\*\*\*

**La Raffinerie – Molenbeek – 26 mars 2009 – 14 à 17 heures**

Mesdames et Messieurs,

Nous voilà réunis une nouvelle fois, pour faire le point sur la situation des Centres culturels, et je m'en réjouis. Ceux qui me connaissent savent que l'autocélébration n'est pas mon style ; et pourtant, je le dis sans fausse modestie : je suis assez fière des résultats engrangés, et particulièrement heureuse de la dynamique que nous sommes parvenus à instaurer entre nous.

Je sais que tout le processus d'évaluation et de reconduction de la reconnaissance de vos centres culturels vous a demandé beaucoup d'efforts. Vous vous êtes tous fortement investis dans ce nouvel exercice. C'est pourquoi je voudrais, d'entrée de jeu, vous remercier. Je suis persuadée que cet effort d'autoévaluation et d'évaluation participative en vaut la peine.

Je tiens également à remercier très chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué à la préparation des décisions que j'ai à prendre :

- les membres de la Commission des Centres culturels, qui ont accepté un rythme de travail de plus en plus effréné, et en particulier son président, Marc Baeken ;
- les représentants des Villes, des Communes, de la Commission communautaire française de la Région bruxelloise (Cocof) et des Provinces qui ont été présents et attentifs aux enjeux;

- les membres de mon administration, particulièrement l'équipe du secteur des Centres culturels, plusieurs fois remaniée durant ces cinq ans ; le service général de l'Inspection de la culture et son directeur général adjoint, Freddy Cabaraux ; et, enfin, last but not least, Christine Guillaume, directrice générale qui a veillé personnellement au bon déroulement des choses. Ils se sont tous investis avec cœur et sans ménager leurs efforts, qu'ils en soient ici publiquement remerciés.

Le rassemblement convivial d'aujourd'hui, je l'ai voulu, certes, pour le plaisir de la fête partagée, mais également pour prendre le temps de faire le point avec vous sur le chemin parcouru et des étapes futures qu'il nous reste à franchir.

Je sais que vous étiez demandeurs de cette rencontre. Me voici donc au rendez-vous pour vous exposer le contenu de la « Note d'orientation politique ». Je l'ai défendue à la séance du Gouvernement du 24 octobre 2008 et l'ai présentée à la 3C du 3 décembre dernier. Vous êtes sans nul doute déjà au courant des démarches effectuées depuis de longs mois et qui m'ont permis d'obtenir du Gouvernement des moyens supplémentaires pour votre secteur.

J'ai eu à maintes reprises l'occasion de le dire, et je le répète bien volontiers: je considère les Centres culturels comme un des acteurs pivots essentiels de la politique culturelle que je poursuis. Je suis en effet convaincue du rôle qu'ils ont à jouer sur des enjeux démocratiques liés à accès, l'expression et la participation de tous à la Culture.

Ici, tout le monde le sait, j'ai voulu porter, pour votre secteur, l'idée d'une politique territoriale de proximité, opérante en particulier auprès des groupes défavorisés ou isolés et ouvrant, pour tous, cet accès à la culture.

Notre objectif principal est de redonner, force et vigueur, aux missions de base des Centres culturels. Aujourd'hui dans la dernière ligne droite avant le renouvellement des contrats-programmes, voici exactement où nous en sommes.

La 3C a quasi terminé son ordre du jour. Encore deux ou trois séances et le travail sera totalement achevé. Vos orientations d'actions pour les quatre années à venir sont à présent claires pour la plupart d'entre vous.

Fin février déjà, j'ai approuvé un premier train de 12 renouvellements de reconnaissance de Centres culturels locaux qui ne demandaient pas de montée de catégorie.

Début mars, je me suis également prononcée sur un deuxième train de 54 Centres culturels.

Le traitement des demandes des Centres culturels locaux est à présent terminé, les avis et analyses de la 3C devraient tous être formalisés et m'être transmis incessamment.

Reste donc à finaliser, dans les deux à trois semaines à venir, les dossiers des Centres culturels régionaux.

Le Service des Centres culturels va tout mettre en œuvre pour vous transmettre sans retard la nouvelle version de vos contrats-programmes respectifs. Mon objectif est que tous les nouveaux contrats-programmes soient signés pour la mi-mai. Ceci afin que les avenants que nous avons établis puissent être levés. Je compte sur

votre collaboration pour que cette dernière phase des contrats soit réglée le plus rapidement possible.

Je mets un point d'honneur à clôturer tout le processus des renouvellements avant la fin de la législature.

Lors des Etats Généraux de la Culture, j'avais pris l'engagement de me battre pour obtenir un refinancement de votre secteur. Mission accomplie. Cela n'a pas été simple en période de crise financière, vous le pensez bien. Mais il s'agit, pour moi, d'un investissement fondamental, précisément par les temps qui courent, pour contribuer à la mobilisation de nos concitoyens. C'est une avancée importante et je m'en réjouis.

J'ai défendu et obtenu au budget 2009 un bonus de 3,3 millions d'euros pour les Centres culturels. Elle correspond à plus d'un quart des marges qui m'ont été attribuées pour l'ensemble de mes compétences. Ce n'est pas dérisoire et c'est un choix que j'assume.

**Le Gouvernement a posé deux conditions** au principe du refinancement que je revendiquais, liant financement et réflexion sur les missions

**La première condition** est la révision, dans les quatre mois, de l'Arrêté d'application du 22 juillet 1996 qui fixe le montant des subsides, les catégories et les critères à rencontrer pour chacune de celles-ci . L'objectif du Gouvernement était de répondre aux remarques faites par la Cour des Comptes sur :

- la création irrégulière des catégories 1+ et 1++ non prévues par le Décret ;
- le développement irraisonné du secteur ;
- l'octroi de plus d'une subvention extraordinaire par semestre ;
- l'attribution de montants complémentaires, récurrents, à certains Centres et la création de dispositifs expérimentaux réservés, sans base légale, à un petit nombre de Centres culturels.

Il s'est avéré que toute modification de l'arrêté d'application demandait un changement du Décret lui-même.

Dans ce contexte, il est plus sage de reporter cette adaptation à la révision du décret.

**La seconde condition** retenue par le Gouvernement est la mise en œuvre d'une réflexion sur une modification du Décret axée sur la note d'orientation que je lui ai soumise.

Sur quoi repose cette note ?

Lorsque j'ai lancé les Etats Généraux de la Culture, vous avez été nombreux à prendre la parole pour dénoncer le déséquilibre entre le financement des Centres et l'ampleur de leurs missions.

Vous évoquiez aussi la nécessaire actualisation du rôle et de la place des Centres dans leur nouvel environnement culturel et institutionnel. En effet, depuis la création du modèle « Centre culturel », le nombre des opérateurs culturels subventionnés a

explosé. Plusieurs secteurs ont bénéficié de larges refinancements et de mesures contribuant à une plus grande professionnalisation de leurs animateurs.

Nous devons, vous et moi, prendre en compte cette évolution comme celle du secteur lui-même où l'on observe un lissage des missions de base et des catégories en contradiction avec les principes fondateurs du Décret. Ces missions doivent absolument être réfléchies en fonction de l'environnement artistique, culturel et socioculturel de chacun de vos Centres.

Il nous faut aussi penser à assurer une meilleure maîtrise de l'évolution du secteur.

Quatre lignes de force orientent la note adoptée par le Gouvernement.

<b>Le premier axe fondamental vise les missions des Centres culturels et les enjeux du développement culturel territorial</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les objectifs :

- de « développement socioculturel d'un territoire »,
- de « démocratie culturelle »,
- d'« éducation permanente »,
- de « projet culturel »,
- de « développement communautaire »,
- de « participation du plus grand nombre »
- et « d'attention particulière aux personnes les plus défavorisées »

fondent les missions du Décret et restent d'actualité, comme reste fondamentale à mes yeux la coopération entre les Centres culturels.

Les évolutions sociétales des vingt dernières années nous imposent un travail de redéfinition de ces notions et une ré-identification des enjeux qui les sous-tendent.

Parmi ceux-ci, j'en identifie quatre qui me paraissent essentiels :

1. La redéfinition des missions de base des Centres culturels et de leurs missions spécifiques selon leur catégorie de reconnaissance. Pour engager ce travail, dès fin 2007, j'ai soumis à l'avis de la Commission des Centres culturels une première esquisse d'actualisation des concepts fondateurs du décret. Cette clarification est intrinsèquement liée aux catégories de classement et à la structure de financement des Centres culturels
2. L'action des Centres culturels participe du développement territorial global, y compris dans son acception socio-économique. Cet enjeu requiert la mise en oeuvre de nouvelles coopérations entre Communauté française et Régions comme entre les entités fédérées et les Villes et Communes.
3. Pour y contribuer, la Communauté française souhaite privilégier et renforcer le rôle d'« *ensemblier* » des Centres culturels. En favorisant ce rôle, le but est de développer les partenariats et leur contractualisation éventuelle avec différents acteurs tels :

- l'enseignement,
- la lecture publique,
- les arts de la scène,
- l'enfance et la jeunesse,
- l'éducation permanente,
- l'audiovisuel,
- le patrimoine,
- la créativité,
- l'aide sociale, etc.

Le cas échéant, l'accès à certains cofinancements sectoriels pourrait être envisagés comme cela se fait actuellement (Art & Vie, Théâtre à l'école, Audiovisuel...).

4. Les démarches, les procédures et les méthodes afférentes à une pratique approfondie de la démocratie sont au cœur du « métier de base » des Centres culturels.

Je suis sûre que cette redéfinition des concepts fondateurs du Décret permettra de fixer des critères qualitatifs plus clairs pour la reconnaissance de tous les Centres culturels, quelle que soit leur catégorie de classement.

Il faudra veiller à ce propos à formuler des critères, mais aussi des indicateurs d'évaluation : évaluation de la pertinence générale de l'action, mais aussi des précisions quant à la méthode et à la procédure d'évaluation elle-même.

Il importera également de définir les critères objectifs qui président à la *reconnaissance* éventuelle de nouveaux Centres culturels. Ces critères doivent être croisés sur base des caractéristiques territoriales, celles des populations locales, du développement social et économique et du maillage de l'offre culturelle.

L'objectif étant la régulation de l'offre culturelle et son articulation aux initiatives locales selon deux orientations :

- d'une part, autour d'une logique « descendante » ou centralisée (le « volontarisme d'Etat ») ;
- et, d'autre part, autour d'une logique « ascendante » ou décentralisée (le volontarisme du tissu associatif et des collectivités locales).

<p><b>B. Les catégories de classement et la structure de financement des Centres culturels</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------

Au-delà de la redéfinition du « métier de base » des Centres culturels, il importera de définir les critères permettant l'objectivation du classement et du financement des Centres culturels dans les différentes catégories.

Des catégories qui doivent intégrer la spécificité des territoires de référence et tenir compte des contextes ruraux, semi-ruraux, périurbains ; ainsi que des spécificités des contextes urbains tels la taille, le rôle et fonction des centres-villes, etc.

Comprenez qu'il s'agit ici, de réfléchir et de prendre en compte des enjeux culturels spécifiques à la Région bruxelloise, compte tenu de son rôle de métropole, de ses

dimensions européennes et internationales, de ses dynamiques interculturelles, de son tissu sociodémographique et de la structuration de l'offre culturelle qui s'y joue.

Ce travail sur le classement des Centres culturels veillera également à valoriser les réseaux de relations entre territoires. Je fais référence ici aux coopérations trans-communales, aux dynamiques de coopération transfrontalière, mais aussi aux synergies et mutualisations dans l'usage des équipements ou l'accès aux infrastructures.

Dans chacune de ces catégories de classement, l'opportunité d'introduire des coefficients de variation (à la hausse ou à la baisse) du financement de la Communauté française sera étudiée. Ceux-ci pourraient se fonder :

- sur l'intensité, la qualité et la diversité de l'action culturelle.

- sur un principe de « différenciation positive », en tenant compte des inégalités socioéconomiques et culturelles des populations. Par exemple, via un coefficient de variation du financement de la Communauté française ou via un coefficient de variation de l'exigence d'équivalence des apports locaux, voire une combinaison des deux.

Enfin, les modalités de cofinancement des Centres culturels – notamment le principe d'une équivalence des apports locaux par rapport au financement de la Communauté française - devraient être évaluées et, le cas échéant, réexaminées. Et, pourquoi ne pas y intégrer différents enjeux connexes : le non-marchand, les contributions régionales (notamment via les politiques d'emploi), les parts respectives des subventions et des aides services, etc.

Envisager donc de clarifier l'objet de subventionnement de ces différentes entités, en lien avec le fonctionnement, les actions ou les projets culturels.

### **C. Quatre métiers spécifiques possibles**

Au-delà du métier de base confié aux Centres culturels, je pense que pour renforcer la cohérence du secteur, il y aurait lieu de mieux prendre en compte les missions ou métiers spécifiques que certains Centres culturels déploient. Donc tenir compte à la base des complémentarités ou des spécificités d'actions des Centres culturels.

Dans chacun des cas de figure, il s'agira de définir les articulations entre métier de base et métier spécifique et les moyens publics qui sont affectés à leur développement.

Sur ce point, j'ai proposé quatre pistes de travail :

a. **Métier spécifique d'animation / coordination culturelle territoriale, à l'échelle subrégionale**, telle qu'assumée aujourd'hui par certains Centres culturels régionaux ou Agences. Ce métier repose sur la contractualisation des partenariats et il est possible de prévoir d'y valoriser également l'action des Centres culturels engagés dans des dynamiques de coopération à l'échelle de

plusieurs communes, notamment les dynamiques transfrontalières et celles de type « Leader + ».

b. **Métier spécifique de conduite d'un « plateau », d'une « scène » de diffusion selon sa dimension locale, supra-locale ou régionale.** Ici, il faut envisager un cofinancement intersectoriel au sein de la DG Culture et la consolidation des outils juridiques, financiers et institutionnels qui structurent les relations entre la Communauté française et les institutions porteuses de ce type de mission.

c. **Métier spécifique d'animation/ coordination thématique autour d'un pôle d'excellence.** Cette piste requière la contractualisation des partenaires visés, et, le cas échéant, l'accès à certains cofinancements sectoriels.

d. **Métier spécifique de contribution de l'action culturelle au développement local ou subrégional global.** Cette dernière piste attend éventuellement la contractualisation de certains des partenariats envisagés (aménagement du territoire, politiques sociales, politiques économiques, tourisme, santé, mobilité, logement, etc...) et, le cas échéant, l'accès à certains cofinancements sectoriels.

Enfin, j'en viens à ma dernière ligne de force.

#### **D. La dynamique institutionnelle, de professionnalisation, de contrôle et d'évaluation**

L'organisation des Centres culturels repose sur leur cogestion par des représentants de pouvoirs publics et des représentants d'associations, ainsi que sur l'implication conjointe de différents niveaux de collectivités publiques.

Nous avons là un « modèle institutionnel » original, complexe et précieux qu'il me semble important de renforcer en termes d'efficacité et de légitimité.

Nous devons, pour cela, repenser les procédures et les méthodes de travail au regard de processus, dont : la professionnalisation de l'action culturelle ; les évolutions de la gestion publique ; la dynamique associative.

Je pense qu'il est nécessaire pour une bonne gestion, que la responsabilité de la direction – et des équipes – des Centres culturels soit formulée de manière plus opérationnelle, en ce compris dans les dimensions de contrôle et d'évaluation des procédures de recrutement, des processus d'organisation, de la promotion du rôle de la formation continue et de la qualité du travail.

Récemment, sur base volontaire, les procédures et les méthodes de contrôle et d'évaluation de l'action des Centres culturels ont été redynamisées. Ceci doit être systématisé en veillant à leur intégration la plus économe et la plus pertinente dans la gestion ordinaire des institutions.

Dans ce cadre, les rôles et fonctions de l'Inspection générale de la Culture et de la représentation de la Communauté française dans les organes de gestion des Centres culturels devront être redéfinis.

Voici donc, concrètement, les grandes orientations qui doivent être développées puis formulées dans un nouveau décret.

J'attends que la 3 C se prononce sur ces orientations dès la clôture des dossiers de renouvellement. Si la révision du Décret et de son arrêté d'application, est, par la force des choses, remise à plus tard, j'attends, ainsi que le Gouvernement, la confirmation du secteur quant à cette note qui a motivé son refinancement.

**Par ailleurs, je vous informe qu'une adresse email est à votre disposition pour recueillir vos réactions, commentaires ou questions en lien avec la note que je viens de vous exposer ([cc.laanan@cfwb.be](mailto:cc.laanan@cfwb.be)).**

Enfin, j'ai pu vous dire en introduction comme cette bataille politique en faveur des Centres culturels a été pour moi prioritaire. J'en veux pour preuves les différents acquis obtenus pour ce secteur.

\*/ Outre le fait que j'ai assumé et défendu l'application du phasage des montées de catégories décidées par le Gouvernement précédent (2.693.846 euros de plus entre 2004 et 2007), j'ai également revalorisé votre secteur par la défense de la politique de l'emploi dans le socioculturel. En 2008, ce ne sont pas moins de 3.490.000 euros qui ont été dédiés aux Centres culturels dans le cadre du nouveau décret emploi que j'ai fait adopter récemment. Ces moyens seront encore renforcés en 2009.

\*/ J'ai obtenu également, en accord avec le Ministre du Budget, l'accès des Centres culturels au Fonds écurieul. C'est une décision de première importance car elle permet de diminuer vos crédits bancaires et ipso facto, de réinvestir ces moyens dans vos activités.

\*/ Autre point non négligeable : les moyens que je viens d'allouer aux Centres culturels seront entièrement libérés sur le budget 2009 et non plus phasés sur quatre ans. C'est en soi une belle avancée puisqu'en 1999 et 2004, le financement des changements de catégorie par la Communauté a été très progressif. Ces 3.300.000 euros touchent toutes les catégories. Ils reposent sur l'acceptation d'un seul saut de catégorie. Les Centres culturels régionaux et les Centres locaux considérés comme 1++ bénéficient quant à eux d'une augmentation de 20 %.

\*/ En ce qui concerne la reconnaissance de nouveaux Centres, je n'y suis pas opposée par principe. Cependant, chacune d'elle sera examinée à la lumière de la cartographie réalisée par l'Observatoire des politiques culturelles, tenant compte du contexte géographique, social, économique et culturel du territoire sur lequel elle se situe. Veillons toutefois à encourager des synergies transcommunales offrant des effets démultiplicateurs des objectifs et des actions.

Voilà en bref l'état des acquis et le chantier qui s'ouvre à vous.

Freud disait : « *la tâche principale de la Culture, le véritable fondement de son existence est de nous défendre contre la nature* ». (*L'avenir d'une illusion*). Plus simplement, Michel Onfray, affirme lui que « *la Culture éloigne le babouin en nous* ».

Les Centres culturels sont à la lisière des matières sociales et des matières culturelles. Je vous l'ai dit, ils représentent de véritables instruments au service de notre démocratie.

Pour moi, ce sont des machines de guerre contre tous les extrémismes et toutes les exclusions. C'est ainsi qu'ils doivent s'imposer dans le paysage car la démocratie, sa beauté comme sa richesse, doivent d'abord s'inventer avant d'être partagées.

Le travail des Centres culturels est de permettre une relation d'un à un, entre l'individu et la culture. La communion vient ensuite par un effet de contamination. La culture peut alors circuler entre tous et s'imposer comme un ciment entre nous. Alors, on a gagné !

C'est ce que je vous souhaite.

Je vous remercie de votre attention.

**Fadila Laanan**

**Contact:**

**Pascal Sac** - Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Gsm : +32/(0)477/252.285

E-mail : [pascal.sac@cfwb.be](mailto:pascal.sac@cfwb.be)

Internet : [www.laanan.cfwb.be](http://www.laanan.cfwb.be)